

N° 6193. CONVENTION CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT. ADOPTÉE LE 14 DÉCEMBRE 1960 PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE, LORS DE SA ONZIÈME SESSION, TENUE À PARIS DU 14 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 1960¹

RATIFICATION

Instrument déposé auprès du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le :

2 novembre 1962

CUBA

(Pour prendre effet le 2 février 1963.)

La déclaration certifiée a été enregistrée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le 13 novembre 1962.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 429, p. 93, et vol. 435, p. 390.